

4.2 Objectifs du projet

L'opération contribue au développement raisonné de la commune de Vernaison (4.500 habitants) en respectant, conformément au PLU et aux Orientations d'Aménagement et de Programmation, la typologie des habitats environnants, d'une part, et la préservation d' Espaces Végétalisés à Mettre en Valeur d'autre part.

En outre, afin d'assurer une intégration harmonieuse dans l'environnement, le plan de lotissement respecte la topographie du terrain naturel initial.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'opération d'aménagement prévoit la création de 85 logements. Ces logements seront répartis sur 85 lots, au maximum, d'une surface comprise entre 200 et 1.309 m².

La surface totale de plancher sera de 10.000 m², dont 8.000 m² pour les logements individuels et 2.000 m² pour les logements locatifs aidés.

L'opération sera desservie par un accès depuis le Chemin de la Serve et trois accès sur le Chemin du Bois Comtal, avec un axe principal Nord-Sud et des axes de desserte. Différentes liaisons piétonnes viendront mailler le site conformément aux Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Deux voiries principales seront aménagées et bouclées de sorte à desservir l'ensemble des lots à l'intérieur de l'opération.

Concernant la gestion des eaux pluviales, le sol présentant de très mauvaises aptitudes à l'infiltration, un système de collecte des surfaces imperméabilisées récupérera ces dernières pour les rejeter dans un bassin d'écrêtement de 850 m³ qui sera créé au Nord du site. De là, un débit de fuite vers le ruisseau de la Serre, proche, sera assuré par un système d'ajutage.

Concernant l'assainissement, les eaux usées provenant de la totalité des bâtiments seront dirigées gravitairement vers une station de relevage qui sera créée, au Nord du site, le réseau communautaire étant plus haut que le site. La station de refoulement sera conçue et réalisée selon les prescriptions du Grand Lyon. En complément, des noues paysagères contribueront à la rétention des eaux le long des voiries à faible pente.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les 85 logements regrouperont une population qui peut être estimée entre 200 et 340 personnes, selon les ratios de l'INSEE retenus.

Concernant le défrichage, les travaux pour Voiries, Réseaux, Divers seront directement effectués par le pétitionnaire et engendreront le défrichage d'une surface d'environ 9.130 m² (surface totale des voiries cheminements piétons, entrée aux lots, bassin de rétention des eaux pluviales). Les lots vendus par le pétitionnaire seront défrichés par les futurs acquéreurs en fonction de leurs projets. Ces projets seront conditionnés par les droits à construire, gérés lot par lot par le pétitionnaire, compte tenu d'une part de la surface maximale de plancher autorisée et d'autre part des zones non aedificandi.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

demande de permis de défrichement

demande de permis d'aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

demande de permis de défrichement puis demande de permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|--|-----------------------|
| Surface globale du terrain : | 57.716 m ² |
| Surface globale des parcelles constructibles et voiries de desserte : | 52.116 m ² |
| Espaces naturels préservés (zone N du PLU) ou reconstitués : | 5.600 m ² |
| Longueur totale de route (desserte du lotissement et entrées aux lots) : | 1,275 km |
| Emprise totale des travaux d'aménagement nécessitant un défrichement par le pétitionnaire (voiries, cheminements piéton, bassin de rétention des EP) : | 9.130 m ² |
| Nombre maximum de lots à construire : | 85 |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

chermin de Serve
Lieu dit le Bois Comtal
69390 VERNAISON

Coordonnées géographiques¹

Long. 45° 38' 06.71" N Lat. 04° 48' 06.70" E.

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est actuellement couvert par un espace naturel, partiellement boisé. Trois des zones boisées font l'objet d'un Espace Végétalisé à Mettre en Valeur : deux zones au Nord du site et une zone à l'Ouest.

Le site a fait l'objet d'une analyse phytosanitaire, réalisée en décembre 2014. Cette analyse est portée en annexe n°6 au présent CERFA.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme du Grand Lyon, adopté en séance de l'assemblée communautaire du 11 juillet 2005 ; Révision n°13, 2013 ; commune de Vernaison.

Le site est majoritairement en zone AUE2 ; une petite fraction est en zone N.
Le site comprend deux Espaces Végétalisés à Mettre en Valeur au Nord du site et un EVMV à l'Ouest du site.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site n'intersecte pas de zone de protection de la biodiversité . Les zones protégées les plus proches sont les suivantes : a ZNIEFF type 1: Id national n°820030245 - Vieux-Rhône entre Pierre-Bénite et Grigny. Frontière à environ 240 m à l'Est du site. a ZNIEFF type 2 : Id national n°820000351 - Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales. Frontière à environ 130m à l'Est du site. |
| en zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site n'est pas situé sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit. En outre le site n'est pas concerné par l'arrêté préfectoral n°2009-3492 portant classement des infrastructures de transports terrestres buryantes sur le territoire de la commune de Vernaison. |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | voir, supra, commentaire sur les zones de protection de la biodiversité. |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Vernaison est couverte par un plan de Prévention des Risques Naturels inondations, secteur Rhône aval, approuvé le 5 juin 2008 (remontée de nappes naturelles ; débordement de cours d'eau). Le site n'est pas concerné par les zones d'aléas du PPRni (cf. planches Rhône aval n°3) La commune de Vernaison est couverte par un plan de Prévention des Risques Technologiques prescrit le 15 janvier 2009 (raffinerie TOTAL de Feyzin et établissement RHONE GAZ à Solaize). Le site n'est concerné par aucun des périmètres d'aléas (surpression, effets thermiques, effets toxiques) |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les sites Natura 2000 les plus proches sont: a à environ 20 km au Nord : pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage a à environ 24 km au Sud-Ouest : affluents en rive droite du Rhône, dans le périmètre du PNR du Pilat. |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Trois monuments historiques sont répertoriés sur la commune de Vernaison : a les vestiges du Pavillon de Cornevent, inscrit en 1973 (route de Givors); a édifice et parc du Lac enchanté, inscrit en 1986 (chemin des Gaupières); a édifice et parc de la Fée des Eaux, inscrit en 1986 (rue de la Fée des Eaux). Le périmètre de protection d'aucun de ces monuments n'intersecte le périmètre du projet d'aménagement. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le permis d'aménager concerne la création d'un lotissement qui sera majoritairement composé de logements individuels (8.000 m ² de plancher) et quelques logements locatifs aidés (2.000 m ² de plancher), répartis sur un maximum de 85 lots. La construction de ces logements s'accompagnera d'un faible volume d'excavations. Par ailleurs, le site présentant une pente ouest-est relativement importante, une partie significative des volumes excavés est susceptible d'être réemployée par les acquéreurs pour aménager leurs lots. |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La période de chantier, pour la viabilisation du site puis les constructions sur les lots, va entraîner des perturbations de la biodiversité (laquelle ne présente pas de caractéristiques protégées ou remarquables). A terme, la biodiversité est néanmoins préservée par le maintien de deux Espaces Végétalisés à Mettre en Valeur (au Nord du site), la création de liaisons avec des EVMV connexes ainsi que la création de noues végétalisées le long d'une partie des voiries du lotissement. |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|--------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le projet d'aménagement implique le défrichement partiel du site, implicitement prévu au PLU de Vernaison.</p> <p>Il n'entraîne pas la consommation d'espaces naturels protégés au titre du code de l'environnement ou au titre du code du patrimoine.</p> <p>Le projet répond à la réservation pour logements inscrite au PLU de Vernaison et respecte les Orientations d'Aménagement et d'Orientation dudit PLU.</p> |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le site n'est concerné par aucun des périmètres d'aléas (suppression, effets thermiques, effets toxiques) prescrit en regard de l'activité des établissements TOTAL à Feyzin et RHÔNE GAZ à Solaize.</p> |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le site n'est pas concerné par les zones d'aléas du PPRni Rhône aval.</p> <p>Le site est, pour partie, en zone de prévention des mouvements de terrain, cartographiée au PLU. En conséquence, une étude de reconnaissance géotechnique préliminaire puis une étude de faisabilité géotechnique ont été réalisées.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des risques sanitaires ?</p> <p>Est-il concerné par des risques sanitaires ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le projet d'aménagement porte pour l'essentiel sur la création de logements individuels de type pavillonnaire.</p> |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>L'éclairage des voiries sera réalisé par des candélabres à source LED pilotés par une armoire de commande. Le flux lumineux sera très majoritairement dirigé vers la voirie.</p> |
| Pollutions | <p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>L'étude géotechnique a montré que les sols du site présentent une très mauvaise aptitude à l'infiltration. En conséquence, la gestion des eaux pluviales sera assurée par un système de collecte des surfaces imperméabilisées se rejetant dans un bassin d'écrêtement de 850 m³. L'exutoire de ce bassin sera relié au ruisseau de la Serre, en fond de vallon au Nord du site. Le débit de fuite sera assuré par un système d'ajustement.</p> <p>voir en annexe 7 la zone d'implantation du bassin.</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | <p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les environs du site ne présentent pas de patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager, remarquable ou protégé.</p> <p>Le projet d'aménagement prévoit une typologie et une densité d'habitat qui n'introduisent pas de rupture avec l'habitat existant et environnant.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement porté par OGIC devrait, selon nous, être dispensé d'une étude d'impact pour les raisons suivantes :

- α Le projet répond à la réservation, inscrite au PLU, pour création de logements sur le site ainsi qu'aux Orientations d'Aménagement et de Programmation dudit PLU.
- α Le projet a été mis au point aux termes d'échanges avec les décideurs locaux et contribue au développement raisonné de la commune de Vernaison.
- α Le secteur ne présente pas de sensibilité faunistique ou floristique remarquable. Une analyse phytosanitaire a été réalisée. Elle identifie les arbres les plus intéressants, l'emprise des taillis et bosquets (cf. annexe 6). L'aménagement va nécessiter un défrichage partiel préalable. Néanmoins deux zones boisées, représentant une surface de 5.600 m², vont être maintenues. En outre des liaisons piétonnes, conçues conformément aux liaisons prévues dans les Orientations d'Aménagement du PLU, concourront à la continuité écologique des espaces naturels préservés.
- α Le projet prévoit une typologie et une faible densité d'habitat qui n'introduisent pas de rupture avec l'habitat existant et environnant.
- α Le périmètre du site n'est pas concerné par le Plan de Prévention des Risques naturels inondation et par le Plan de Prévention des Risques Technologiques affectant la commune de Vernaison.
- α Une étude de faisabilité géotechnique a été réalisée afin de préciser les modalités constructives, le site étant pour partie concerné par la zone de prévention des mouvements de terrains cartographiée au PLU de Vernaison.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|---|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | X |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | X |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | X |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | X |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | X |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet | |
|-------|---------------------------------------|
| 6 | Analyse phytosanitaire, décembre 2014 |
| 7 | Plan de principe des réseaux humides |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

